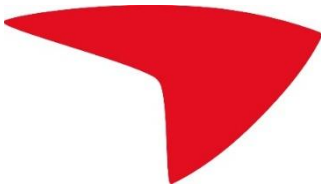


Communiqué de Presse

Coulounieix-Chamiers, vendredi 22 mars 2024



Piégeage des Sangliers en Dordogne : point sur les avancées et retour de l'expérimentation



Les dégâts de la faune sauvage sur les cultures et les élevages sont loin d'être anodins et impactent chaque année les exploitations agricoles en Dordogne.

Face à une surpopulation de sangliers avérée et constatée, la Chambre d'agriculture avec le soutien d'exploitants a mené une expérimentation de piégeage de sangliers sur des exploitations sur 3 ans.

Des négociations avec l'Etat et la Fédération de chasse de Dordogne ont également abouti au classement du sanglier en espèce nuisible à compter du 1^{er} avril 2024 et à la légalisation du piégeage des sangliers par les agriculteurs pour défendre leurs cultures dès le 1^{er} avril 2024.

L'évolution de cette réglementation qui permet la pratique du piégeage sur certaines communes de Dordogne est soumise à certaines conditions.

Nous vous convions à une conférence de presse **jeudi 28 mars dès 16h sur une exploitation de Monfaucon au Lieu-dit Les Cabanes** pour faire un point complet sur ces modalités. Un agriculteur livrera à cette occasion son retour d'expérience et une démonstration sera faite du dispositif ainsi qu'une description de la démarche.

A noter : coordonnées GPS de l'exploitation, 44°55'22.8"N 0°16'28.1"E

Contact Presse

Amandine LEGROS
05 53 45 19 04 / 06 33 70 02 17
amandine.legros@dordogne.chambagri.fr
dordogne.chambre-agriculture.fr



#AimeTonAgri